

## L'Examen national sur l'insolvabilité axé sur les compétences de 2013 (ENIC)

### Message aux candidats et aux parrains

Nous voilà à la deuxième année de l'Examen national sur l'insolvabilité axé sur les compétences. Les résultats des candidats ont été évalués sans égard aux résultats obtenus dans les examens antérieurs, car chacun des examens est conçu pour permettre une évaluation distincte.

Dans l'ensemble, les résultats de l'ENIC de 2013 ont été semblables à ceux de l'an dernier; 54 % des candidats ont réussi. Une analyse des résultats révèle que 63 % des personnes qui ont participé à l'examen pour la première fois l'ont réussi, alors que le taux de réussite pour les personnes qui ont participé à l'ENI ou l'ENIC par le passé se situe à 45 %. Celles qui ont assisté à l'atelier préparatoire de 2013 ont connu un taux de réussite de 70 %. Enfin, les personnes qui ont des désignations professionnelles de niveau postuniversitaire (CPA, CA, CMA, CGA, LLB) ont réussi dans une proportion de 76 %.

Félicitations à tous les candidats qui ont réussi! Ces personnes seront maintenant invitées à participer à l'examen oral du bureau du Surintendant des faillites, afin de devenir des syndics titulaires d'une licence.

Les critères de réussite d'un candidat ont été établis par le Conseil de l'ENIC, avec l'aide du Comité de supervision des examens et du Comité du PQC, et sont fondés sur le Profil des compétences qui définit les compétences attendues d'un PAIR en début de carrière. Ce Profil des compétences a été approuvé par les membres de l'ACPIR en 2011.

Pour réussir, les candidats doivent :

1. démontrer :
  - a. leur compétence en droit et procédures d'insolvabilité;
  - b. leur compétence dans 4 des 7 autres domaines de compétences testés;
  - c. leur niveau général de compétence pour l'ensemble de l'examen;
2. fournir des réponses suffisamment détaillées, faisant preuve de profondeur par rapport aux sujets traités;
3. fournir des réponses qui cernent bien l'ampleur des questions soulevées par la situation examinée (c.-à-d. qui visent l'ensemble des questions soulevées).

La transition vers un système d'évaluation axé sur les compétences change de façon significative la manière d'évaluer l'état de préparation des candidats à l'aube de leur carrière comme PAIR. La nouvelle approche permet aux évaluateurs d'envisager les réponses des candidats de façon globale et de se faire une idée du degré de maîtrise du candidat, au niveau de la question ou de l'examen dans son ensemble.

La plupart des compétences sont évaluées à maintes reprises tout au long de l'examen. Les candidats ont donc pu démontrer leurs compétences dans diverses situations. Les résultats ont fait l'objet d'une pondération en fonction de la difficulté de chaque question, de telle sorte que le niveau de compétence global a représenté leur performance générale à l'examen.

Le processus d'évaluation a été complexe. Tous les efforts ont été déployés pour s'assurer que le processus d'évaluation a été complet et équitable pour chaque candidat. En plus d'offrir une formation intensive aux correcteurs, les membres du Comité d'examen ont revu des échantillons de corrections pour s'assurer que celles-ci avaient été faites dans l'esprit souhaité et uniformément. Ces révisions ont également permis de confirmer le bien-fondé des exigences relatives à la profondeur et à l'ampleur des réponses. Les examens ont été revus autant de fois qu'il est nécessaire pour assurer un processus uniforme. Le Comité d'examen est satisfait que la nouvelle approche soit valide et donne des résultats équitables.

Maintenant que l'évaluation de l'ENIC de 2013 est terminée, le Comité d'examen a noté certaines faiblesses qui revenaient chez la plupart des candidats. En particulier, les candidats :

- doivent connaître de façon approfondie les Règles de conduite professionnelle et les Normes de pratique professionnelle de l'ACPIR, et le Code de déontologie de la LFI qui régissent la profession. Les candidats doivent tenir compte de ces codes et règles en tout temps. Ils ne doivent pas se contenter de les reconnaître, mais doivent pouvoir les appliquer;
- doivent montrer qu'ils connaissent :
  - la notion de « personne liée » (c.-à-d. différencier entre une tante, une belle-sœur, un fils, un conjoint, une entreprise contrôlée par un actionnaire de la société du débiteur, etc.) et les règles et les lois qui régissent les situations et les transactions avec ces personnes liées (c.-à-d. l'approbation du tribunal concernant la vente de biens, les exigences de divulgation, les restrictions à la capacité d'accepter un engagement);
  - le mode de calcul des réclamations d'un propriétaire dans une affaire de faillite (c.-à-d. l'application erronée des exigences d'une proposition en vertu de la section I dans une situation de faillite; et l'omission de traiter à la fois des réclamations privilégiées et des réclamations ordinaires et non garanties);
  - les types de biens assujettis aux réclamations visées aux articles 81.1 et 81.2 de la LFI (c.-à-d. savoir que les marchandises fournies par un agriculteur ne sont pas toutes admissibles à une réclamation en vertu de l'article 81.2);
  - les garanties d'honoraires par un tiers (c.-à-d. les exigences de divulgation et de documentation;
  - les circonstances dans lesquelles un administrateur, une entreprise débitrice ou un professionnel de l'insolvabilité peuvent être tenus personnellement responsables et les dispositions qui les protègent.

Même si les candidats ont cerné les problèmes, beaucoup d'entre eux n'ont pas été en mesure de procéder à une analyse approfondie, à faire des recommandations utiles et à montrer comment mettre en œuvre ces recommandations, c.-à-d. adresser les conséquences découlant de ces situations (la question « So what ? »).

L'ACPIR rappelle aux candidats et parrains à quel point ils ont intérêt à consulter le *Profil des compétences* et les *Ressources didactiques*. Ces documents aideront les candidats qui ont besoin de renforcer leurs fonds de connaissances à trouver les ressources nécessaires pour les aider à y remédier. Par exemple, les candidats qui n'ont pas d'expérience en comptabilité ou en droit trouveront dans les Ressources didactiques une liste d'ouvrages utiles en français et en anglais.

Le Comité d'examen est convaincu que les candidats continueront de s'adapter à la méthode d'évaluation axée sur les compétences, mais cette adaptation exige que les candidats se servent du Profil des compétences pour guider leur préparation. Autrement, les candidats risquent fort de ne pas pouvoir fournir de réponses qui ont suffisamment d'ampleur (selon la description donnée pour chaque catégorie de compétences) ou de profondeur (compte tenu des attentes correspondant à chacune des compétences du Profil).

En plus du [Profil des compétences](#), les candidats trouveront peut-être utile de consulter notre [Bulletin](#) paru en août 2012 et détaillant les modifications apportées à l'évaluation axée sur les compétences.